

À Madame l'IA-DASEN,  
À Monsieur le Préfet,

À la Roche-sur-Yon, le 7 mai 2020

Madame l'IA-DASEN, Monsieur le Préfet,

La crise sanitaire que nous vivons oblige toute la société dont l'École à s'adapter selon un rythme et des modalités inhabituelles. Néanmoins, le sort qui est fait à l'école primaire et à ses personnels pour cette reprise n'est pas acceptable. Depuis l'annonce d'une reprise le 11 mai par le président de la République, les acteurs de l'école, ceux qui l'organisent et la font vivre, sont soumis à un rythme et à un mode de fonctionnement qui les met dans une situation intenable.

Nous vous informons que le SE-Unsa et le SGEN CFDT se sont mis en disposition d'accompagner les équipes sur l'ensemble du territoire pour refuser une reprise précipitée et imposée à chaque fois que les conditions ne seront pas réunies.

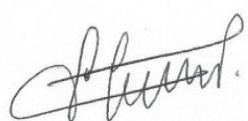
Pour ces deux organisations syndicales :

- le protocole sanitaire doit être la référence centrale de toute décision de réouverture et de ses modalités ;
- les responsabilités doivent être clairement identifiées dans le processus de validation des projets de réouverture ;
- le temps nécessaire doit être donné à chaque équipe pour procéder à son organisation, une fois que la circulaire ministérielle de reprise sera officiellement publiée.

Le SGEN CFDT et le SE-Unsa dotent les équipes d'outils et les accompagnent pour empêcher, école par école, une reprise qui ne serait pas sécurisée. Si elles constatent que les conditions d'une reprise sécurisée ne sont pas réunies, elles saisiront le Préfet de notre département et l'IA-Dasen avant d'enclencher une procédure d'alerte. En fonction de la réponse apportée par les autorités compétentes à la procédure d'alerte les personnels pourront faire le choix d'exercer individuellement leur droit de retrait.

Nous vous prions de croire, Madame l'IA-DASEN, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre profond respect et à notre attachement au service public d'éducation.

Pascal LECHAT  
Secrétaire départemental SGEN CFDT



Benoit DURANTEAU  
Secrétaire départemental du SE-Unsa 85

